**Règlement interne du club des Huskies pour la saison 2019-2020**

1. Pour être accepté sur la glace, le dossier d’inscription du joueur doit être complet avant le 1er octobre, et la cotisation (validée lors de l’AG) doit être réglée avant le 15 octobre.

U7 = 300, U9 = 400, U11 - U17 = 450 + bus (en fonction du nombre de déplacements à l’étranger), U20=300.

1. Un certificat médical est obligatoire pour obtenir une licence et monter sur la glace : pour le joueur âgé de moins de 7 ans un certificat du médecin généraliste est suffisant ; pour le joueur de 7 ans et plus un certificat médico sportif établi par un centre agrée est nécessaire. Les examens médicos sportifs se font à 7 ans, 12 ans, 15 ans et 18 ans.
2. Le joueur doit s’acquitter de la cotisation qui correspond à son équipe en fonction de sa date de naissance et non à son niveau.
3. L’âge minimum d’un joueur est fixé à 5 ans c’est-à-dire le joueur doit avoir 5 ans au plus tard au 31 octobre.
4. Tout nouveau joueur à partir des U11 passera un test d’aptitude pour être accepté dans son équipe (en fonction de son âge). La décision d’acceptation ou non sera prise par le head coach.
5. Aucun nouveau joueur ne sera accepté dans le club après le 31 Octobre sauf dans le cas d’un transfert en provenance d’un autre club de hockey sur glace.
6. La participation aux entraînements et matchs à domicile et extérieurs (si sélectionné) est obligatoire. En cas de non participation pour raisons personnelles, le joueur devra envoyer un mail d’excuse au responsable d’équipe, à l’assistant coach et au head coach.
7. Les joueurs et encadrants doivent porter l’équipement obligatoire sur la glace y compris le casque.
8. Toute personne sur la glace ou sur le banc de match doit obligatoirement posséder une licence valide y compris les personnes de la table de marque et au chronométrage.
9. Chacun  (joueur, parent, accompagnateur) est personnellement responsable de ses actes et des dommages qui peuvent s’en suivre.
10. L’AG des Huskies se tiendra en début de saison de glace. L’invitation sera uniquement envoyée par mail. Les statuts du club sont mis à disposition sur le site.
11. Le comité et le head coach se réunissent pendant la saison au moins une fois par mois.
12. Tout joueur et/ou parent (en cas de joueur mineur) doit avoir pris connaissance et signé le « code de conduite » du club.
13. Tout manquement au code de conduite sera pénalisé d’une exclusion temporaire ou définitive du club ou exclusion des activités à part du club comme les « camps ».
14. Seuls les entraîneurs (head coach et assistant coach) choisissent les joueurs pour les matchs en fonction des critères  suivants: assiduité aux entraînements, comportement, motivation, aptitudes.
15. Le joueur doit être présent à la patinoire 30 minutes avant l’entraînement et 1h avant les matchs ou selon les informations du coach ou responsable d’équipe.
16. Un membre du club ne pourra accéder qu’à un seul poste : être membre du comité, entraîneur ou responsable d’équipe afin d’éviter tout conflit d’intérêts.
17. Un montant de 1 000€ est alloué à chaque équipe pour financer l’inscription aux tournois hors ligue et des activités de «team building».
18. Les joueurs doivent voyager en bus et séjourner avec leur équipe à l’hôtel.
19. Le tournoi Huskies est sous la responsabilité des parents U11 & U13
20. Les responsables d’équipe ont en charge la vie de leur groupe hors glace et la gèrent. Le responsable d’équipe est sélectionné par le comité et devra favoriser la communication entre les parents, les entraîneurs et le comité. Il transmettra à son équipe les messages du comité / head coach comme communiqué.
21. Les joueurs U20 qui souhaitent continuer à s’entraîner chez les Huskies doivent impérativement payer leur cotisation auprès des Huskies. Ils pourront être invités par les autres clubs du Luxembourg. Les clubs s’arrangeront entre eux pour le partage de la cotisation. Un joueur inscrit en club senior, ne pourra pas s’entraîner ni jouer chez les Huskies.
22. La participation d’une équipe à un tournoi hors ligue française doit recevoir l’aval du comité et de la FLHG.
23. Un joueur doit toujours privilégier son équipe. Les sur classements exceptionnels doivent être validés et approuvés par le head coach.

Je (joueur, personne investie de l’autorité parentale) certifie avoir lu et compris ce règlement interne et m’engage à le respecter.

Date :

Nom du joueur Nom de la personne investie de l’autorité parentale

& signature & signature